



## TRANSPARENCE 2023

Cette page a pour objectif de vous fournir les informations précisées, d'une part, à l'article 6 des Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises (**points I à V** ci-dessous) et, d'autre part, à l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois (**point VI** ci-dessous).

### SOMMAIRE

- I. Compétences, organisation et fonctionnement de Brussels Expo**
- II. Subventions**
- III. Etudes**
- IV. Marchés publics**
- V. Appel à candidats**
- VI. Rapport annuel relatif aux rémunérations et avantages des mandataires publics**

#### **I. Compétences, organisation et fonctionnement de Brussels Expo**

##### Compétences de Brussels Expo

Brussels Expo a pour mission de favoriser et de développer un pôle de rencontres et d'échanges en vue de la promotion des activités économiques, commerciales et industrielles, scientifiques, culturelles ou de loisirs notamment à travers le territoire et les divers bâtiments qui lui ont été concédés par la Ville de Bruxelles. A cette fin, Brussels Expo est amenée à réaliser toutes les activités utiles ou nécessaires, notamment toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'organisation de foires & salons, congrès, colloques, expositions, concerts, festivals et autres évènements.

Ses missions comprennent donc notamment la gestion des biens et la prestation des services liés aux Palais d'exposition, en ce compris l'ING Arena (salle de spectacles), à la salle dénommée « La Madeleine » et aux divers évènements qui y sont organisés.



Plus concrètement, Brussels Expo est donc active dans :

- 3 secteurs d'activités : Foires et Salons, Entertainment et MICE (Meetings, Incentives, Conferences & Exhibitions)
- 2 métiers : Venue Management et l'Organisation
- Différents lieux : les Palais d'exposition de Brussels Expo (en ce compris l'ING Arena), "La Madeleine" au coeur de Bruxelles

#### Organisation et fonctionnement

Pour être membre de l'association, il faut être conseiller communal de la Ville de Bruxelles et être désigné par le conseil communal de la Ville pour être membre de l'association ou être spécialement autorisé par le conseil communal de la Ville en raison d'une expertise particulière qui est utile à l'association. Le bourgmestre de la Ville de Bruxelles est membre de plein droit de l'association.

L'association est administrée par un conseil d'administration de trois personnes au moins, personnes physiques ou morales, membres ou non, désignés par l'assemblée générale pour une durée renouvelable de six années.

## **II. Subventions**

Brussels Expo n'a pas accordé de subventions en 2023.

## **III. Etudes**

Aucune étude n'a été réalisée pour le compte de Brussels Expo en 2023.

## **IV. Marchés publics**

Brussels Expo n'a pas conclu de marchés publics en qualité d'adjudicateur en 2023.

## **V. Appel à candidats**

Veuillez consulter nos offres d'emploi sur le site : [JOBS](#)

